



D1-00111
644243
sc_social

Filière : *BL*

Session : 2024

Épreuve de : SCIENCES SOCIALES

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Alors que dans le Chat botté de Charles Perrault, les trois enfants du meunier héritent de manière inégale des capitaux familiaux (l'un obtient le moulin, l'autre l'âne, le troisième le chat), il apparaît au bout du conte que c'est bien le dernier qui fera fortune, ce qui pose ainsi la question des modes des transferts intergénérationnels de capitaux dans la détermination et l'accentuation des inégalités. Un capital désigne au sens large une ressource accumulée ayant une certaine valeur pour soi et vis-à-vis d'autrui. De tels capitaux peuvent ainsi être de plusieurs ordres : d'ordre économique (le capital économique désignant le stock de patrimoine détenue par un individu), auquel on peut ajouter un ordre social (le capital social désignant alors un ensemble de relations sociales qu'un individu peut mobiliser) ou encore un ordre culturel (le capital culturel désignant un ensemble de connaissances et de qualifications possédées par un individu). Comme tout stock, ces capitaux sont transférés d'un individu à l'autre selon des modalités variables : successions, donations, dons ponctuels dans le cas de la transmission de capital économique, apprentissage par le biais de la famille ou de l'école dans le cas de la transmission de capital culturel par exemple. Ainsi décrits, ces modes de transferts de capitaux semblent souvent mobiliser des individus de générations différentes, terme renvoyant au sens strict, à un ensemble d'individus tels la même

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

années, et en un plus sens large et plus courant, à un ensemble d'individus nés au cours d'une même période définie. En outre, il apparaît que les dotations des individus en capitaux divers sont différentes, et que de ces différences peuvent résulter des inégalités, c'est-à-dire un accès différencié à une certaine ressource sur la base de cette différence (un revenu, un bien ou un service, un logement, un niveau de diplôme, etc.). Les inégalités, tout comme les capitaux transmissibles, sont donc pluriels dans leur nature. Peut-on établir que, malgré la diversité de la nature des capitaux et de leurs modes de transmission, les transferts intergénérationnels de capitaux accentuent les inégalités dans leur pluralité ?

Nous venons d'abord dans un premier temps que la transmission intergénérationnelle de capitaux divers et inégalement répartis avant transfert reproduit et accentue les inégalités dans la répartition de ces mêmes capitaux après transfert (I). Nous remarquerons ensuite que la nature particulière de certains capitaux ainsi que celle de certains moyens de transmission atténuent largement cette conséquence (II). Nous venons enfin que le poids des capitaux transmis de génération en génération sur l'accentuation des inégalités dépend en large partie de politiques publiques, notamment fiscales (III).

Des capitaux inégalement répartis au sein d'une population et transmis d'une génération à une autre perpétuent, voire accentuent, certaines inégalités. Nous venons ainsi comment, de par sa nature, le patrimoine, lorsqu'il est ainsi transmis, accentue les inégalités économiques (A), puis que cette accentuation des inégalités économiques dépend aussi de facteurs sociaux liés à la transmission et à l'accumulation de capital ~~et~~ et de patrimoine (B). Nous venons enfin comment d'autres formes de capitaux (culturel, social...) peuvent être générateurs d'inégalités accentuées par leur transmission intergénérationnelle (C).

Le patrimoine est un capital économique dont l'accumulation est différente selon les individus. De cette différence d'accumulation de patrimoine résultent des inégalités économiques, c'est-à-dire en termes d'accès à un revenu et à un certain nombre de biens et de services, le patrimoine accumulé générant des revenus (loyers dans le cas d'un patrimoine immobilier, intérêts dans le cas d'un patrimoine composé d'actifs financiers, etc.). Lorsque ces stocks inégaux de patrimoine sont transmis d'une génération à une autre, non-seulement les inégalités patrimoniales perdurent mais s'accroissent. Cela tient au fait que, selon Thomas Piketty (Le Capital au XXI^e siècle, 2013), depuis les années 1980, les revenus du patrimoine sont plus élevés que le taux de croissance en France, donc plus élevés que les revenus du travail. Depuis la fin des « trente glorieuses » en effet, l'économie française se caractérise par un taux de croissance faible alors que le capital, moins imposé dans le monde depuis les années 1980 et les réformes fiscales impulsées par Margaret Thatcher et Ronald Reagan, est plus rémunérateur. Il en résulte ainsi que recevoir un niveau élevé de capital (par le biais d'héritage ou de ~~des~~ donations par

exemple a un impact déterminant sur l'accroissement des inégalités économiques. C'est ainsi que l'on peut expliquer le constat que « les inégalités patrimoniales n'ont jamais été aussi fortes aujourd'hui qu'à la veille de la Première Guerre Mondiale », qui se traduisent par « une forte augmentation des montants transmis, surtout après 1980, [...] bien supérieure au rythme de la croissance économique » (document 3). Les transferts intergénérationnels de patrimoine, dans un contexte de croissance faible et de fort taux de rémunération du patrimoine, se retrouvent donc accroître les inégalités économiques.

Si l'impact sur les inégalités de la transmission de capital économique dépend de sa nature, elle dépend aussi d'un certain nombre de déterminants sociaux favorables à son accumulation et à sa transmission intergénérationnelle inégale. En effet, Max Weber, dans l'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme (1905), montre que la propension à accumuler du capital en épargnant, puis à le transmettre, dépend d'un certain ethos, qui émerge selon Weber parallèlement à la Réforme protestante et en particulier à la doctrine calviniste de la prédestination. Parce que les individus voient l'accumulation de capital comme un signe de l'élection divine, accumuler et transmettre du patrimoine est loué et encouragé par le système de valeurs des sociétés protestantes, ce qui explique historiquement l'émergence précoce du capitalisme dans ces sociétés et les fortes inégalités de patrimoine qui en résultent. La transmission de patrimoine de génération en génération a en outre obéi à d'autres déterminants sociaux et historiques. En témoignent l'exemple de l'abolition de la pratique dite des « substitutions héréditaires » dans la France révolutionnaire. Mais qu'il était courant sous l'Ancien régime de léguer l'intégralité du patrimoine familial au fils aîné de la famille, le Code civil interdit cette pratique qu'il juge inégalitaire, et impose une répartition égale du patrimoine entre chaque enfant. Par

Copie anonyme - n°anonymat : 644243

Emplacement
QR Code

Filière : B/L

Session : 2024

Épreuve de : SCIENCES SOCIALES

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

un grand nombre d'individus, cette décision menace la valeur du patrimoine familial accumulé, qui divisé à chaque génération, finit par disparaître. C'est ainsi que des familles riches choisissent délibérément des stratégies visant à transmettre de manière inégale leur patrimoine afin d'en conserver la valeur intacte au sein de la famille. Cette préservation du capital familial obéit en outre à un autre déterminant social : elle permet d'« assurer le maintien du statut social de la famille dans l'espace local » en tant qu'élément déterminant de « notabilité » (document 5). C'est donc aussi en fonction de logiques sociales et historiques que peut s'opérer une transmission inégale des patrimoines entre générations, source d'inégalités économiques.

La transmission intergénérationnelle de capitaux ne se limite pas au patrimoine. Des ressources d'autre nature sont accumulables par les individus et possèdent une certaine valeur, leur inégale répartition et transmission pouvant être source d'inégalités. C'est ce que révèle par exemple le travail de Pierre Bourdieu (La Distinction, 1979) qui, au-delà de l'analyse marxiste qui n'identifie que la dotation en capital économique comme source d'inégalités, relève l'importance du capital culturel (ensemble des connaissances, compétences ou objectifs d'un individu) ou du capital social (ensemble de contacts et de relations qu'un individu peut mobiliser

pour accéder à une fin donnée). La dotation de chaque individu en tels capitaux dépend largement d'une transmission par les générations précédentes dans le cadre de la famille, en tant qu'elles appartiennent à un même milieu social et constituent chez l'individu un « habitus » cohérent à partir de « conditions d'existence » données. Parce que ces conditions d'existence sont différentes entre milieux sociaux, cette transmission de capitaux est inégale et accroît des inégalités préexistantes. Ainsi, l'accès à un certain niveau d'étude et de diplôme est inégal selon le niveau de capital culturel ainsi transmis, l'institution scolaire valorisant le capital culturel existant plutôt qu'elle ne le compense (P. Bourdieu et J.-C. Passeron, La reproduction). L'accès à un emploi est également inégal selon le niveau de capital social et de relations dont un individu hérite, la propension à obtenir un emploi dépendant largement d'une multiplicité de « liens faibles », liens sociaux d'autant plus nombreux que le capital social est important, comme le montre Mark Granovetter (Getting a job, 1974). En somme, les transferts intergénérationnels de capitaux social et culturel accentuent des inégalités sociales et culturelles, au même titre que la transmission de capital économique.

Nous avons vu que la transmission de capitaux de diverse nature,

en ce qu'elle était inégale, reproduisait et accentuait des inégalités d'une génération à l'autre. Cependant, cette transmission intergénérationnelle, de part ses canaux particuliers et la nature singulière du capital qu'elle transmet, peut également relativiser et atténuer l'impact sur les inégalités, ce que nous allons à présent examiner.

L'impact de la transmission intergénérationnelle de capitaux sur les inégalités est largement atténué en fonction de la valeur du patrimoine transmis ainsi que de sa nature dans le cas des capital économique (A), en fonction des caractéristiques sociales de certains canaux de transmission de ces capitaux (B) et selon la nature des inégalités considérées (C).

Les transferts intergénérationnels de patrimoine ont une influence contrastée sur les inégalités économiques, qui tient en partie à la nature du capital transmis. S'il s'agit de capital physique par exemple (machines, bâtiments), sa valeur a tendance à diminuer avec le temps en raison de sa dépréciation naturelle, et avec elle, les revenus qu'il génère. Ainsi, transmettre d'une génération à une autre du capital physique ne signifie pas accroître les inégalités de revenus. Ce n'est en revanche pas le cas lorsque le capital, de par sa nature, génère des revenus plutôt qu'il se perd de la valeur. Des actifs financiers ou des biens immobiliers voient ainsi leur valeur se fixer en fonction d'une rencontre entre offers et

demandeurs sur des marchés (marché de titres primaire ou secondaire, marché immobilier...), indépendamment d'une telle dépréciation. Cette différence de valeur du patrimoine transmis est particulièrement visible lorsque l'on examine la composition du patrimoine possédé (et par conséquent légué) par les individus selon leur catégorie socioprofessionnelle : alors que le patrimoine d'un agriculteur est composé à 71% de capital physique ou « professionnel », celui des cadres se compose à 70% de capital immobilier et à 22% de patrimoine financier (document 2). L'impact des transferts intergénérationnels de patrimoine varie donc selon la nature et selon la CSP d'origine : il est particulièrement rémunérateur lorsqu'il est largement composé de patrimoine immobilier ou financier.

L'effet contrasté de la transmission intergénérationnelle de capital sur les inégalités tient également au fait que cette transmission est imparfaite, du fait de facteurs sociaux pesant sur les canaux de ces transmissions : concernant les capitaux social et culturel, nous avons vu précédemment que leur transmission est largement intergénérationnelle, en ce qu'elle met prioritairement en jeu les enfants et leurs familles. Or, il convient de remarquer qu'une telle transmission de capitaux par la socialisation (c'est ainsi que l'on désigne le processus continu par lequel un individu se voit transmettre un certain nombre de normes, de valeurs et de pratiques, parmi lesquels la détention en capital social et culturel) résulte d'une pluralité d'acteurs, et que de cette pluralité peut résulter une socialisation équivoque. C'est ainsi que plutôt que de considérer que le capital culturel se transmet de manière homogène et cohérente d'une génération à l'autre dans un milieu social cohérent, Bernard Lahire, dans L'homme pluriel, propose d'analyser cette transmission comme générant des « dispositions » chez l'individu, acquises après d'instances de socialisation plurielles. Ainsi, parce que la famille met en jeu plusieurs acteurs, la transmission intergénérationnelle de capital culturel dans le cadre familial n'est pas univoque

Copie anonyme - n°anonymat : 644243

Emplacement
QR Code

Filière : BL

Session : 2024

Épreuve de : SCIENCES SOCIALES

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

et a un impact contrasté sur les inégalités et leur reproduction, comme le montrent les travaux de Gaïlle Henri-Panabière (Des «héritiers» en échec scolaire, 2010) : des enfants évoluant dans un milieu social globalement favorisé peuvent faire le fois d'une mauvaise transmission de capital culturel selon des configurations familiales (père le plus diplômé du foyer, mais peu présent au domicile, etc.). En outre, les effets de la transmission intergénérationnelle de capitaux, y compris économiques, dépend de facteurs sociaux géographiques : ce sont les conclusions de Cécile Van de Velde (Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe) selon qui la transmission intergénérationnelle de capitaux est plus importante ~~de~~ des parents vers leurs jeunes enfants en Europe du Sud (ils bénéficient du bonnet parental par exemple) qu'en Europe du Nord (Pays-Bas, Pays Scandinaves...) où les jeunes sont poussés tôt hors du foyer et encouragés à trouver de l'emploi. La transmission de capital culturel ou social peut également se révéler importante dans le cadre familial selon un contexte inégalitaire. William Thomas et Florian Trautick (The Polish peasant in Europe and America) montrent en effet que les enfants d'immigrés polonais aux États-Unis font le fois d'une socialisation «détourannée». C'est alors moins la transmission intergénérationnelle de capital culturel et social qui augmente ou réduit les inégalités sociales que la transmission intergénérationnelle, via les freres de pairs par exemple. Enfin, la transmission intergénérationnelle du capital économique dépend de facteurs

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

souvent liés au « mariage » social de l'argent lors de sa transmission.

J. Godbout dans le don, la dette et l'identité montre en effet que, dans le cadre familial, la transmission de capital économique par le don influe sa perception par les acteurs qui en bénéficient, et suscite chez ces derniers tantôt une forme de gêne, tantôt des dépenses de contre-don qui atténuent l'impact de la transmission sur l'accroissement des inégalités économiques. ~~Le don~~

On peut ainsi analyser que l'argent, selon qu'il est reçu sous forme d'héritage ou de dons en nature, influe différemment sur la probabilité d'accéder à la propriété (la probabilité d'accéder à la propriété est multipliée par 1,81 dans le premier cas, mais par 0,86 dans le second (document 6)).

Enfin, l'impact des transferts intergénérationnels de patrimoine sur l'accroissement des inégalités peut être nuancé selon les inégalités observées. S'il peut accroître, comme on l'a vu plus tôt, les inégalités économiques entre individus de groupe social différent, son effet est bien plus variable si l'on considère les inégalités entre individus d'un même groupe social. Si l'on regarde ainsi le montant de l'héritage reçu par les ouvriers qualifiés au cours de leur vie, on constate que près de 50% perçoivent ainsi moins de 8000€, le reste touchant entre 8000€ et 100 000€ d'héritage, le nombre d'ouvriers qualifiés touchant des héritages de plus de 100 000€ étant trop faible pour être significatif (document 2). La transmission de capital économique ne semble donc pas créer de nouvelles inégalités de revenu au sein du foyer des ouvriers qualifiés. En revanche, l'impact est bien différent si l'on

le compare à la catégorie des agriculteurs : près d'un quart touche plus de 100 000 € d'héritage, soit la même part que celle des agriculteurs touchant moins de 8 000 € d'héritage (document 2). Pour cette catégorie socio-professionnelle, l'héritage est générateur d'inégalités économiques au sein de ce groupe. L'impact des transferts de capitaux diffère donc selon la CSP considérée.

Si le poids des transferts intergénérationnels de capitaux ~~est~~ sur l'accroissement des inégalités est variable selon les inégalités, les formes de capitaux ainsi que leurs moyens de transmission, il est également fortement déterminé par le poids de l'État qui, par le biais de certaines politiques publiques, notamment fiscales, peut influencer sur cette relation.

L'État et les politiques publiques déterminent dans une certaine mesure l'impact de la transmission intergénérationnelle de capitaux sur les inégalités en le réduisant par le biais de politiques fiscales redistributives (A), mais son pouvoir n'est pas total, l'État en la matière n'est pas infaillible à certaines défaillances dues à des préférences sociales particulières (B)

Le capital économique peut être transmis d'une génération sur l'autre par différents canaux, parmi lesquels les successions ou les donations. Afin de réduire des inégalités de revenus accentuées par un fort legs de patrimoine par les biens, l'État peut décider de mettre en place une taxation progressive sur les montants de ces transferts de capitaux, une telle taxation progressive ayant un effet redistributif : les plus hauts montants étant taxés davantage au profit des plus faibles. Les montants de la taxation de l'héritage direct (des parents à destination de leurs enfants) montrent l'ampleur de la progressivité d'une telle taxe : elle est de 0% sur les successions inférieures à 100 000€, un taux qui augmente au fur et à mesure des centiles pour atteindre environ 17% pour le dernier (document 4). Une redistribution cependant moins efficace sur les héritages perçus par des héritiers autres que les enfants : le taux d'imposition devrait en effet à partir du 90ème décile, et passe de près de 40% à 35% environ pour le dernier décile (document 4). L'État peut également agir sur d'autres canaux de la transmission de capital économique, notamment toutes les formes d'entraide familiale intergénérationnelle. En agissant sur le revenu primaire des individus par des prélèvements sur les revenus les plus élevés mis en revenu supplémentaire pour les revenus primaires les plus faibles, une telle politique redistributive permet de faire davantage converger vers le niveau moyen de revenu les divers revenus fortement différenciés selon le foyer d'âge. Ainsi, de 0,38 par rapport à 1 l'indice du revenu moyen, le revenu primaire des moins de 25 ans passe, après avoir des transferts liés à l'entraide familiale, à 0,55, transferts dans lesquels l'État joue une part importante (document 7).

Si l'État et les politiques fiscales déterminent en partie l'influence des transferts intergénérationnels de capitaux sur l'accroissement

Copie anonyme - n°anonymat : 644243

Emplacement
QR Code

Filière : BTL

Session : 2024

Épreuve de : SCIENCES SOCIALES

Consignes

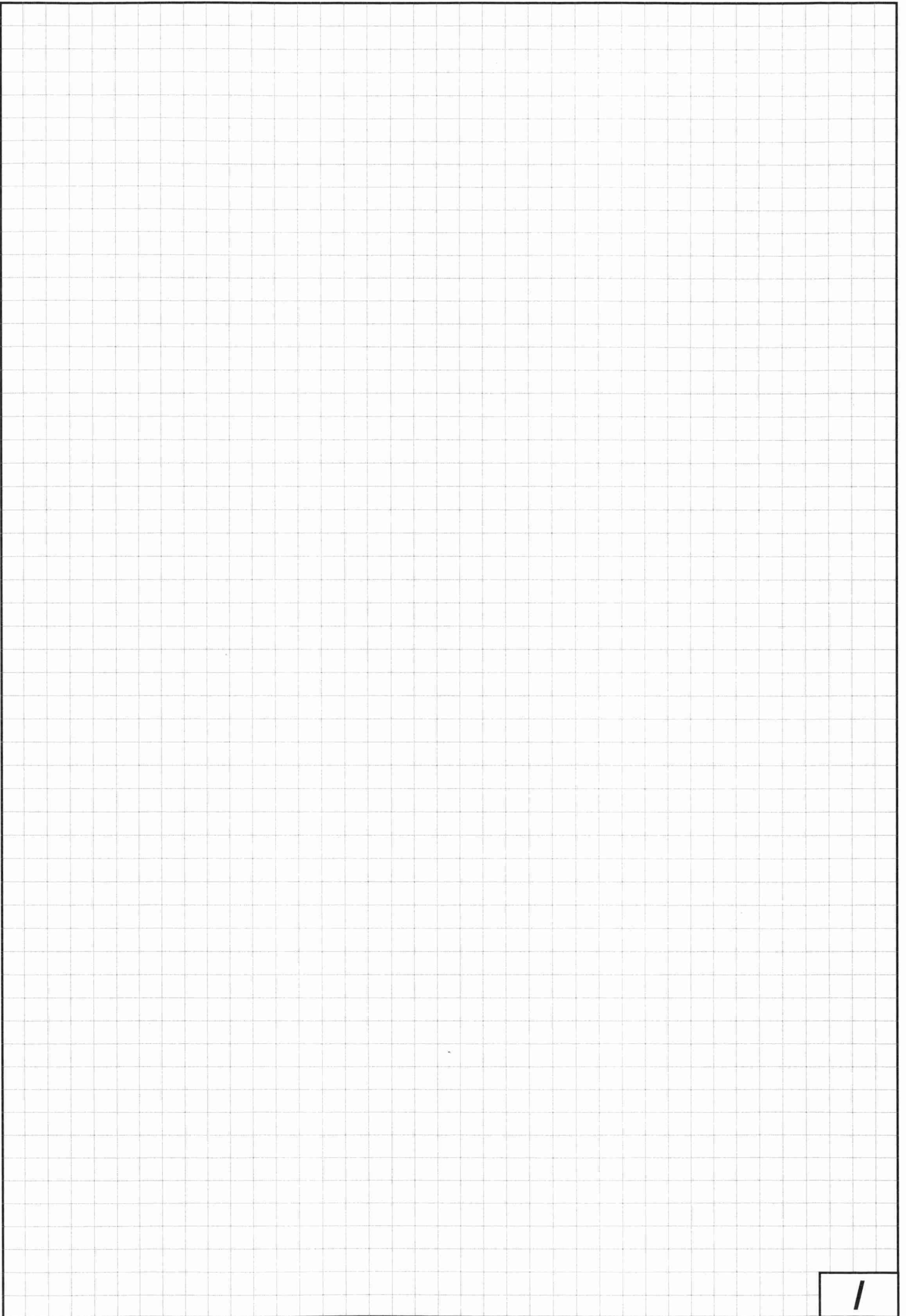
- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

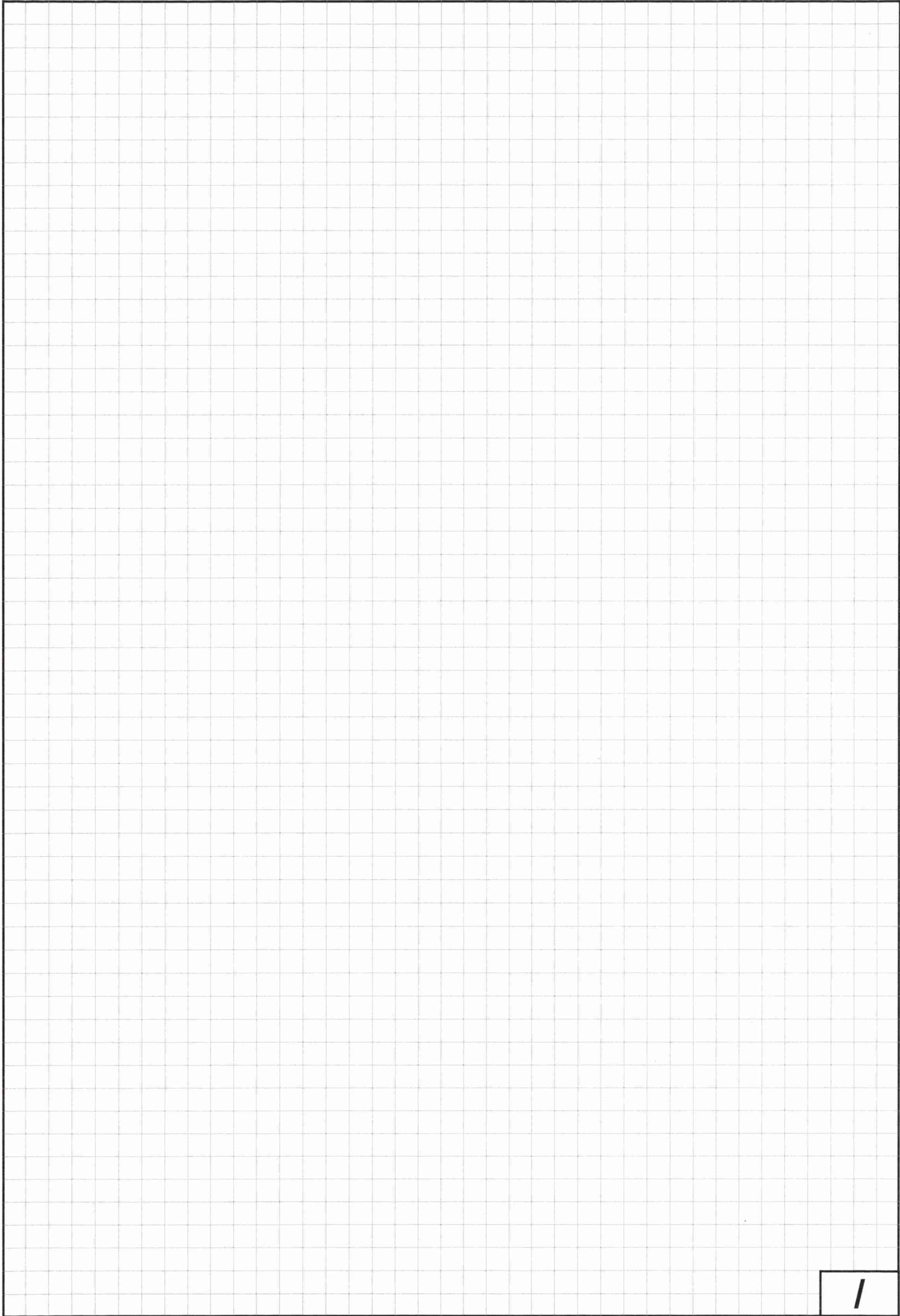
des inégalités, son influence en la matière n'est pas absolue, mais bien limitée par des facteurs sociaux qui pèsent sur les politiques publiques en la matière. Dans un contexte démocratique où l'État et les politiques publiques peuvent varier selon les majorités, les politiques publiques peuvent être déterminées par des facteurs électoraux tels que les met en avant la sociologie politique. En effet, selon cette approche, les politiques publiques sont en partie déterminées par l'« électeur médian », qui, entre plusieurs groupes politiques polarisés, est susceptible de faire ou de défaire les majorités. Cette catégorie d'électeurs médians est caractérisée selon Dominique Goux et Eric Maurin par les classes moyennes (les nouvelles classes moyennes), groupe social qui se caractérise par une certaine peur du déclassement ou de la dévotion sociale. Cet électeurat détermine dans l'action publique et ses objectifs, peut donc expliquer pourquoi les politiques publiques peuvent être déterminées par d'autres loges que la recherche de l'efficacité ou de l'intérêt général. ~~Enfin~~ Enfin, l'action publique sur les transferts de capitaux dans le cadre de l'héritage est inductible au « marquage social » de l'argent tel que le ~~signifie~~ définit Viviana Zelizer (la signification sociale de l'argent) : l'argent dont on hérite à la mort d'un proche (Zelizer prend l'exemple des annuités

13/14

ne couvrirait le décès des enfants dans son article « pricing the
 price of child ») est socialement marqué et se caractérise
 potentiellement par une certaine réfrance à le faire, même à
 des fins redistributives. Ainsi peut-on comprendre que le taux
 d'imposition des successions à la mort d'un conjoint soit nul, quelle
 soit le montant de ce transfert.

En définitive, l'impact des transferts intergénérationnels de
 capitaux sur l'accroissement d'inégalités préexistantes ou sur l'apparition
 de nouvelles inégalités est donc bien variable selon la nature de
 ces capitaux transmis (économique, social ou culturelle...), les canaux
 par lesquels ce capital est transmis ainsi que les inégalités observées.
 Cette diversité influence également la nature ~~de~~ ^{et} le projet
 des politiques publiques en la matière, même si leur impact
 reste convergent dans la réduction des inégalités causées par ces
 transferts.





/